

Note n° 74 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 12 octobre 2020

Les neuf organisations de retraité·es

Les neuf organisations se sont réunies le mardi 6 octobre 2020 avec un seul point à l'ordre du jour : les actions du Groupe des neuf.

Lors de la réunion précédente, le 28 septembre, plusieurs organisations avaient exprimé leurs réticences sur le contenu de la carte pétition proposée par la CGT sur deux points :

- la demande de 100 € tout de suite (et de 300 € en 2021) pouvait paraître en contradiction avec notre revendication de revalorisation indexée sur le salaire moyen,
- la santé et la perte d'autonomie, qui préoccupent aussi les retraité·es, doivent apparaître sur la carte.

Ce 6 octobre, un consensus des Neuf est recherché car l'impressionnant recul du pouvoir d'achat de ces dernières années et l'ampleur des menaces pour faire payer la crise et l'aide à l'autonomie aux retraité·es exigent une forte réaction de nos neuf organisations. Par ailleurs, les équipes militantes dans les départements demandent avec force une action et prennent déjà des initiatives communes. Un compromis est trouvé à 7 organisations :

- **La carte pétition** contient plusieurs demandes qui seront détaillées et argumentées dans un tract d'accompagnement :
 - **Non à la perte de pouvoir d'achat** : 100 € par mois tout de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat et revalorisation de toutes les pensions indexée sur le salaire moyen.
 - **Accès à la santé pour tous** : prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécu.
- **La date du 17 novembre** est retenue pour la journée nationale de rassemblements et manifestations.



Précisions sur les sigles

CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) et **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge) sont les instances placées auprès du Conseil Départemental et du Premier ministre pour apporter une expertise sur la famille, l'enfance, l'avancée en âge, l'adaptation de la société au vieillissement et la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

CNSA, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, a un rôle d'expertise et de recherche sur l'accès à l'autonomie.

Rappel des initiatives déjà actées :

- **Le communiqué des neuf sur le rapport Vachey** a été envoyé par Solidaires.
- **Les Neuf étaient représentés à St Étienne** pour l'anniversaire des 75 ans de la Sécu. L'existence de l'unité des Neuf depuis 6 ans a provoqué d'intenses applaudissements.
- **Un projet de tract sur les menaces du rapport Vachey** pour faire payer l'aide à l'autonomie aux retraité·es sera envoyé. Les équipes locales pourront l'adapter pour s'adresser aux députés et à leur CDCA.
- **Un argumentaire et un modèle de lettre sur le PLFSS** seront rédigés afin d'aider les équipes à un travail local vers les parlementaires et le CDCA et, au niveau national, à demander une rencontre aux groupes parlementaires.
- **Une demande de rencontre sera envoyée à Brigitte Bourguignon**, ministre déléguée en charge de l'autonomie, qui a annoncé une concertation dans un « Laroque de l'autonomie ».
- **Dans les CDCA et HCFEA**, les équipes contacteront les organisations représentant des handicapés qui y siègent. Une synthèse du rapport CNSA donnera des éléments pour ces démarches.
- **Le document de réflexions sur l'aide à l'autonomie** proposé par Solidaires sera commenté par chaque organisation.

Prochaine réunion : vendredi 6 novembre 2020 à 10 h à la FSU.

Le marché rentable des personnes âgées

Korian, premier groupe européen de maisons de retraite et gestionnaire de nombreux Ehpad en France, a été sous les feux de l'actualité et du nombre cruel des décès : à la fin mai, 332 décès liés au Covid et 384 décès avec suspicion de Covid mais non testés, sur 23 000 résident-es ! Tout cela à cause du manque de personnel et de moyens au sein de ses établissements.

Ce groupe illustre aussi le fait que les personnes âgées sont un marché rendu très rentable pour les dividendes aux actionnaires et les salaires mirobolants des dirigeants :

- **Pour les actionnaires**, Korian fonctionne comme un fonds financier spéculatif, avec des profits formidables. Son taux de marge dépasse 26 % (gain de 476 millions d'euros pour 1 761 millions de chiffre d'affaires) !
- **Pour ses dirigeants**, par exemple, la patronne de Korian, Sophie Bois-sard, gagne chaque année une rémunération fixe de 450 000 € (maximum autorisé par la loi pour une entreprise publique), une variable de 540 000 € (en augmentation de 26 %) et 12 765 € d'avantages en nature, soit plus de 1 million d'euros ! Il faudrait ajouter 1,4 million d'euros sous forme de 42 771 actions gratuites qui récompensent ses « performances ». Le 28 août 2020, elle a vendu 11 340 actions à 33 euros l'unité, soit un revenu de 374 220 euros.

Korian n'est pas seul, il illustre la rapide privatisation rampante de la santé. Predica, lié au Crédit agricole, est actionnaire de Korian (à 24,38 %) et d'Icade Santé (filiale de la Caisse des dépôts CDC). Predica et Icade n'ont plus grand-chose de public, ils cherchent le maximum de profits. Tout ce beau monde s'entend très bien, Icade Santé a conclu un partenariat stratégique avec Korian, il construit les établissements ou cliniques que Korian exploite ensuite ...

Korian profite de la faiblesse du financement de la perte d'autonomie, notamment dans les Ehpad publics, pour investir massivement dans ce secteur et y importer les pratiques financières spéculatives. Le privé ne représente qu'un peu plus de 21 % des Ehpad, mais il progresse de plus de 3 % par an, bien plus que le 0,7 % du public.

Ces formidables développement et rentabilité des Ehpad privés ne sont possibles qu'avec la complicité voire l'aide des gouvernements, qui les aident via la Caisse des dépôts, qui laissent une grande place au privé en ne répondant pas à la demande de places en Ehpad.

En voir plus dans l'article de Médiapart en cliquant [ici](#).

Les métiers du grand âge

Un [rapport](#) (en anglais) de l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, **compare les métiers du grand âge dans 28 pays**. Le taux d'encadrement est en moyenne de 5 salariés pour 100 personnes de plus de 65 ans ... et seulement de 2,3 en France, soit plus de deux fois moins ! Et cela n'est pas suffisant, l'OCDE estime que le vieillissement de la population impose de quasiment doubler les effectifs d'ici 2040, soit de recruter 200 000 personnes en 20 ans.

Cela va dans le sens du rapport de Dominique Libault, pour qui cela permettrait d'améliorer les conditions de vie des plus âgés, de soutenir l'activité économique et l'emploi des jeunes.

Mais le recrutement exige un préalable. Le [rapport](#) des députés Bruno Bonnell (LREM) et François Ruffin (FI) prônent de **renforcer l'attractivité des métiers**, de revaloriser les salaires, de mieux rémunérer les déplacements des aides à domicile, de fixer un délai d'intervention d'une heure minimum pour les publics les plus fragiles.

De l'argent, il y en a...

Des riches plus riches et des pauvres plus pauvres : c'est, en résumé, la conclusion de deux études de l'Insee, qui ne nous surprend pas : la politique fiscale d'Emmanuel Macron a creusé les inégalités.

La 1^{ère} « En 2018, les inégalités de niveaux de vie augmentent » (cliquer [ici](#)) regarde comme chaque année les indicateurs d'inégalités (niveaux de vie, indice de Gini, pauvreté, etc.). Elle conclut que les inégalités s'accroissent « nettement » !

La 2^e mesure l'impact des réformes de 2018 de la fiscalité du capital (cliquer [ici](#)) : le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt sur la fortune immobilière (IFI), la flat tax sur les revenus du capital. Conclusions :

- **Les grands gagnants** sont les 5 % les plus riches (+ 1 000 € dans l'année). Le niveau de vie des 10 % les plus riches a augmenté de 0,6 % et celui des 5 % de 1,2 %.
- **Les perdants** sont les 30 % les moins riches qui ont vu leur niveau de vie diminuer. Les 10 % les moins bien lotis ont perdu 2,9 % en dix ans.
- **La pauvreté augmente** et atteint 14,8 % de la population, avec 9,3 millions de personnes (au lieu de 8,9) sous le seuil de pauvreté (moins de 1 063 euros par mois).
- **Ce taux de pauvreté** augmente notamment pour les retraités (du fait du gel des pensions et de la hausse de la CSG) et fortement pour les familles monoparentales, du fait de la baisse des allocations logement.

Pour les retraité-es, le niveau de vie médian diminue, de 1 854 € mensuel en 2017 à 1 818 € en 2018, soit de 1,9 %. Le nombre de retraité-es pauvres augmente, de 1 094 (7,6 %) à 1 257 (8,7 %), mais reste inférieur à la moyenne de la population (14,8 %).

Les conséquences des réformes apparaissent dans l'étude INSEE de Félix Paquier et Michaël Sicsic (cliquer [ici](#)) :

- **ISF** : perte de 3,44 milliards d'euros de recettes fiscales, gain pour 340 000 ménages de 9 770 € de revenu et de 6 700 € de niveau de vie.
- **Flat tax** : gain pour les 5 % les plus aisés de 640 € par an de revenu.